

L'INSERTION OU L'INDIVIDUALISATION DES POLITIQUES

Marie Absil

philosophe, animatrice au Centre Franco Basaglia

Résumé : Deuxième analyse d'une série destinée à l'examen des discours sociopolitiques autour de l'intégration, l'insertion et l'inclusion. L'apparition du terme « insertion » recode les problèmes sociaux en termes de responsabilité individuelle, ce qui conduit à une personnalisation des politiques qui ciblent alors les comportements dans des sphères d'activités spécifiques. Dans un contexte de chômage de masse structurel, l'insertion tend à devenir un processus permanent et plus seulement un état à atteindre.



Cette analyse s'inscrit dans la thématique :

AGENCEMENTS TRANSVERSAUX

Que font à la société les dispositifs qui hybrident l'économique, le culturel, l'action sociale, le sanitaire, l'éducation ? Sous quelles conditions de tels agencements transversaux permettent la réalisation de désirs singuliers aujourd'hui en reste d'expression et de reconnaissance ?

Cette analyse est téléchargeable sur www.psychiatries.be
1ère édition, mars 2014

Editeur responsable :
Centre Franco Basaglia asbl, rue Cathédrale 12, 4000, Liège.
Courriel : info@psychiatries.be

Avec le soutien de :



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

« Une langue minoritaire est une langue capable de miner la langue dominante, de la mettre en variation.¹ »

Dans l'analyse précédente², nous avons vu que l'utilisation du mot « intégration » dans les discours politiques et sociaux renvoyait à l'origine à une volonté d'unité et d'homogénéisation de la société. Dans un contexte de plein-emploi, il s'agissait d'intégrer des personnes en marge de la société du fait de leur nationalité, de leur état de santé voire d'un mode de vie librement choisi³. Cependant, certaines évolutions sociales et économiques de ces quatre dernières décennies ont mis à mal le discours et les politiques d'intégration. En effet, les crises à répétition et l'apparition du chômage de masse dans certains secteurs de l'activité économique ont rendu difficile l'application des grandes politiques générales d'intégration. C'est pourquoi un nouveau vocabulaire a fleuri pour rendre compte de ces transformations. Si le mot « intégration » n'a pas totalement disparu des discours, il a été de plus en plus souvent supplanté par le terme « insertion ».

ÉTYMOLOGIE ET DÉFINITIONS

« Insertion » vient du latin *inserere*, insérer, introduire, mêler, intercaler. Dans le Larousse⁴ « insertion » est défini comme suit « *Fait de s'insérer, de s'attacher sur, dans quelque chose. Fait, manière de s'insérer dans un groupe, de s'y intégrer.* »

Dans son sens le plus général, très proche du sens donné à la notion d'intégration, la notion d'insertion renvoie aux rapports d'une personne avec son environnement social, au fait d'avoir une place (rôle, statut) dans la société. Pour s'insérer, les individus doivent intérioriser une série de normes, de valeurs et de règles communes, c'est ce que l'on appelle le processus de socialisation. On distingue habituellement la *socialisation primaire* (au sein du cercle familial) et la *socialisation secondaire* (au sein de l'espace scolaire, professionnel et au fil des divers échanges avec autrui)⁵. Ces processus de socialisation permettent aux individus de s'insérer naturellement dans la société.

Mais il existe des définitions de l'insertion qui se restreignent à un aspect particulier de l'insertion dans la société. Ainsi, l'insertion professionnelle est un « *processus qui permet à un individu, ou à un groupe d'individus, d'entrer sur le marché du travail dans des conditions favorables à l'obtention d'un emploi*⁶ ». Il s'agit ici pour des individus, ou pour des groupes d'individus' d'avoir accès à des sphères d'activités spécifiques.

¹Pour la citation, voir Marie-Dominique Garnier, *RêVolt(e)s : Du Genre au Jenre*, sur <http://genre.hypotheses.org/132>

² Voir l'analyse de Marie Absil, « *Intégration* », un terme à double sens ? », à télécharger sur le site www.psychiatries.be

³Ibidem

⁴Larousse en ligne www.larousse.fr/dictionnaires/francais/insertion/43331

⁵Source Wikipedia www.fr.wikipedia.org/wiki/Insertion_sociale_et_professionnelle

⁶Larousse en ligne

Mais l'insertion peut également désigner l'état des relations sociales et affectives d'un individu : « *L'insertion sociale désigne l'action ayant pour objectif de faire évoluer une personne isolée ou marginale vers un état où les échanges avec son environnement social sont considérés comme satisfaisants. Elle est aussi le résultat de cette action.* ⁷ ». Ici, l'individu est travaillé dans une dimension temporelle puisque l'accent est mis sur la transformation, l'évolution de la personne. Cette dimension temporelle introduit une ambiguïté dans le mot « insertion » qui désigne alors aussi bien un processus qu'un état. Le processus désigne le passage d'un état à un autre. L'état final désigné ici par « insertion sociale » traduit le fait d'avoir trouvé une place reconnue dans la société, son identité sociale. Or dans cette définition, le processus et l'état final auquel il doit mener portent le même nom : « insertion ».

CONTEXTE ET DISCOURS SOCIO-POLITIQUE

L'emploi du terme « insertion » marque un déplacement de la question politique de la société à l'individu. Jusqu'aux années 70, la question des personnes qui n'arrivaient pas à s'intégrer relevait d'un problème de société et les solutions envisagées visaient à rendre l'accueil de tous possible et effectif. Dans une société qui connaît un chômage de masse structurel, l'apparition des politiques d'insertion opère un glissement sémantique et politique. Les problèmes ne sont plus codés en termes de problèmes sociaux mais sont identifiés comme relevant de la responsabilité des personnes qui, par leur trajectoire dans l'économie des mérites et des démérites, sont franchement du mauvais côté de la balance.

« Dans mon boulot, ce à quoi me renvoie la logique d'insertion, par rapport notamment à la logique d'intégration, c'est d'agir sur la personne. Autrement dit, c'est la personne qui va devoir se requalifier et entrer dans un processus pour être au niveau. Et c'est tout le problème avec le chômage structurel, puisqu'on fait porter la responsabilité aux individus : c'est eux qui ne sont pas capables d'accéder à un emploi, et le travail social va alors consister à agir directement sur ces personnes. ⁸ »

Les politiques d'insertion sont des politiques individualisées, leur but est de suivre et de corriger des comportements singuliers. Leurs objectifs sont aussi beaucoup plus restreints que ne l'étaient les politiques d'intégration. Là où l'emploi n'était qu'une composante, certes importante, de l'intégration, il est devenu le seul objectif à prendre en considération et à atteindre dans les logiques d'insertion du discours néolibéral. Les politiques d'intégration géraient de grands flux de population de manière globale. Par exemple, l'intégration des populations marocaines en Belgique appelait des politiques spécifiques pour l'accueil des primo-arrivants, l'emploi, le logement, l'éducation... tous les aspects de la vie. Par contre, les

www.larousse.fr/dictionnaires/francais/insertion/43331/locution?q=insertion+professionnelle#773516

⁷Pour la définition, voir www.toupie.org/Dictionnaire/Insertion.htm

⁸ Duvoux Nicolas, « L'injonction biographique dans les politiques sociales » Spécificité et exemplarité de l'insertion, *Informations sociales*, 2009/6 n° 156, p. 114-122, sur <http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2012-1-page-108.htm>

politiques d'insertion actuelles fonctionnent au niveau de l'individu dont elles scrutent le comportement dans la sphère d'activités spécifique qu'est l'emploi : formation continue des personnes, contrôle du comportement de recherche d'emploi, etc.

Les moyens d'arriver aux buts et aux objectifs ont aussi changés. Aux grands principes généraux à action globale des politiques d'intégration s'est substituée l'action locale et infinitésimale de l'insertion par la surveillance constante des comportements individuels. Le demandeur d'emploi est convoqué très régulièrement par son organisme de contrôle afin de justifier son comportement de recherche d'emploi : nombre de candidatures envoyées par semaine, rédaction d'un CV et de lettres de motivation, examen des secteurs de recherche ciblés, formations envisagées...tout est passé au crible. Au pouvoir intermittent, aux lois générales votées au coup par coup, on a substitué le pouvoir continu et permanent d'un contrôle sans fin.

Le vocabulaire du discours néolibéral s'est infusé jusque dans le travail social. La personnalisation des relations d'insertion est réputée mieux adapter l'action publique aux besoins singuliers des usagers. La notion de contrat (Cf. Les contrats que les chômeurs doivent passer avec le Forem par exemple) est devenue un instrument de travail social qui masque l'asymétrie des relations entre le bénéficiaire et son contrôleur. En effet, les relations de pouvoir sont ici locales, infinitésimales et personnalisées, elles se déroulent dans l'opacité de l'espace privé (d'institution ou d'agent d'institution à individu). Le contrat est conclu entre le demandeur d'emploi et l'agent de contrôle du Forem mais ce n'est pas un contrat dans le sens habituel, c'est-à-dire qui lie les deux parties en présence. Ce contrat, dont la signature est obligatoire pour le demandeur d'emploi, n'est contraignant que pour lui et n'engage nullement le contrôleur. Le pouvoir qui active et mobilise l'initiative des personnes est présenté comme bienfaisant, masquant ainsi l'assujettissement et la dépendance de l'individu qui y est soumis tout en faisant naître en lui un sentiment de culpabilité. En effet, ces contrats, sous couvert de « projet personnel », jettent le soupçon sur l'initiative personnelle forcément inadéquate et obligent le contractant à adopter un comportement conforme, validé par les autorités.

« Il s'agit de conduire les conduites des allocataires, de contrôler leurs comportements, de les activer, de les motiver et de les faire entrer dans un « projet » et une identité préétablis. (...) Elles l'obligent à opérer ce qu'on appelle un « travail sur soi ». À travers ces techniques, l'État et ses institutions franchissent quotidiennement les frontières entre espace public et espace privé, entre vie publique et vie privée. L'État et ses institutions envahissent l'espace personnel des individus, agissent sur les subjectivités, mobilisent les forces les plus intimes, orientent les comportements à travers des interventions — de fait, des contrôles — qui franchissent les limites de l'habitation, entrent dans l'espace privé et y instituent une forme de procès permanent.⁹ »

⁹ Duvoux Nicolas, « L'injonction biographique dans les politiques sociales » Spécificité et exemplarité de l'insertion, *Informations sociales*, 2009/6 n° 156, p. 114-122, sur <http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2012-1-page-108.htm>

L'INSERTION DANS LE CHAMP DE LA SANTÉ

Le terme « insertion » est également très usité dans le champ spécifique de la santé. Mais il nous faut ici nuancer deux cas distincts qui nécessitent un processus d'insertion.

Quand la désinsertion d'une personne est due à un accident de la vie – comme une maladie ou un accident – on parle alors de réinsertion. « *La réinsertion sociale est le fait d'insérer quelqu'un à nouveau dans la société, dans la vie professionnelle, dans une communauté, dans un groupe*¹⁰ ». Cette définition sous-entend que le processus de socialisation normale s'est bien déroulé mais que des circonstances extérieures l'ont mis à mal. Dans ces cas-là, une aide, un accompagnement temporaire et souvent purement fonctionnel suffit à réinsérer la personne dans la société. On parle alors souvent de réadaptation, de revalidation ou de réhabilitation.

Mais dans les cas où la socialisation n'a jamais pu, ou ne pourra jamais plus, être complète, du fait d'un handicap ou d'une maladie – somatique ou mentale – qui sera permanente, le processus d'insertion classique est plus problématique. Des outils spécifiques doivent alors être mis en place pour répondre aux particularités des individus et les aider à s'insérer dans la société malgré leur maladie ou leur handicap.

Parmi ces outils, certains sont de nature juridique. Les logiques de discrimination positive en sont un bon exemple. Plusieurs législations¹¹ recommandent d'insérer des personnes handicapées dans la fonction publique ou les entreprises ordinaires. Pour cela, des quotas, des aides financières et des aménagements (accessibilité des lieux, horaires réduits ou flexibles...) sont prévus¹².

Quand l'insertion en milieu ordinaire n'est pas possible, même en appliquant les principes de discrimination positive, on dispose d'un autre outil que l'on appelle le « milieu adapté ». Des écoles dites « spéciales » accueillent les enfants handicapés tandis que des entreprises de travail adapté offrent du travail aux adultes. Des appartements supervisés permettent à des personnes incapables de vivre seules de vivre en autonomie tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté.

Mais ces outils ne sont malheureusement pas suffisants. Les entreprises restent réticentes dans leur majorité, malgré les quotas et les aides financières, à engager des personnes malades ou handicapées. Le milieu adapté quant à lui, tant pour le travail que pour le logement, connaît un manque chronique de places disponibles.

Enfin, il reste encore le cas des personnes qui ont des trajectoires tellement singulières qu'elles ne pourront jamais intégrer suffisamment les normes dominantes pour une insertion pleine et entière dans la société. Néanmoins, ces personnes doivent comme les autres montrer

¹⁰ Pour la définition, voir www.toupie.org/Dictionnaire/Insertion.htm

¹¹ Voir à ce propos

http://www.fedweb.belgium.be/fr/a_propos_de_1_organisation/administration_federale/mission_vision_val_eurs/Egalite_des_chances_et_diversite/personnes_handicapees/#.UxWqtoXWASk, et aussi : <http://5030.fedimbo.belgium.be/sites/5030.fedimbo.belgium.be/files/explorer/fr/brochure-politique-personnes-handicapees-belgique.pdf>

¹² Voir à ce propos http://www.awiph.be/integration/se_former_travailler/index.html

une volonté d'insertion. La socialisation de ces individus se fait alors uniquement au travers de leurs rapports avec les institutions au travers d'une inflation d'activités purement occupationnelles, à défaut d'autre chose, sous l'étiquette d'insertion. Peut-on encore ici parler d'insertion pleine et entière ?

INSERTION SOCIALE OU INSERTION PROFESSIONNELLE ?

Dans son acception la plus large, l'insertion vise tous les aspects de la vie d'une personne : l'emploi, le logement, les relations, la santé, la culture, l'éducation, la mobilité... Selon la définition de Pierre Moreau : « *L'insertion sociale, c'est l'état final qui évoque une participation « normale » non stigmatisée à la vie de la société, tout particulièrement aux niveaux économique (production et consommation), social (habitat, santé...), culturel et de relations sociales.*¹³ »

Aujourd'hui, vu la crise et le déficit chronique d'emploi, « l'insertion » comme état final est devenu inatteignable pour certaines personnes qui, à cause de leurs faibles qualifications ou de leur état de santé par exemple, sont durablement – voire définitivement- éloignées de l'emploi. L'insertion devient alors pour ces personnes un processus permanent dont elles ne peuvent espérer sortir.

Dans le cas de ces personnes, le travail social se focalise souvent uniquement sur l'aspect relationnel de l'insertion sociale. Mais n'est-ce pas un problème dans une société qui est profondément structurée autour des rôles économiques et où l'identité est avant tout professionnelle ? Dans ce cas, l'insertion sociale sans insertion professionnelle a-t-elle un sens ? En effet, peut-on avoir de bonnes relations quand l'absence d'emploi nous prive également d'un logement décent, d'activités sociales et culturelles, de la possibilité de se déplacer ?

CONCLUSION

L'insertion ou réinsertion est un concept qui désigne, comme le mot « intégration », l'action de mener un individu à ne plus vivre à la marge de la société. Mais le passage d'un terme à l'autre révèle des changements importants dans les conceptions qu'ils recouvrent et dans la manière d'arriver au but fixé.

« Parce qu'à la différence des politiques d'intégration, les politiques d'insertion sont individualisées et territorialisées, elles sont, plus que d'autres, porteuses d'une injonction biographique à l'endroit de leurs cibles, c'est-à-dire des usagers de l'État social. La logique contractuelle qu'elles mettent en œuvre prend le pas sur la logique statutaire des droits sociaux classiques. Dans ce contexte, les individus se trouvent devant l'injonction de produire eux-mêmes leur monde social à partir de leurs singularités biographiques. Les

¹³Pierre Moreau, *Quelle politique d'insertion dans les centres d'insertion professionnelles ? (I)*, à lire sur www.legrainasbl.org/index.php?option=com_content&view=article&id=412:quelle-politique-dinsertion-dans-les-centres-dinsertion-socio-professionnelle-i&catid=54:analyses&Itemid=115

capacités des individus sont de plus en plus mobilisées non seulement pour s'inscrire dans les cadres sociaux mais aussi pour contribuer à la production permanente de ceux-ci.¹⁴ »

Si l'intégration renvoyait à des grandes politiques générales pour la gestion de grands flux de population, l'insertion s'intéresse de près aux individus eux-mêmes. Quand l'intégration visait à une harmonisation de la société par une transformation réciproque des personnes et des milieux qui devaient les accueillir, l'insertion commande la mise en conformité des individus aux lieux qu'ils ne doivent pas manquer d'investir.

¹⁴Duvoux Nicolas, « L'injonction biographique dans les politiques sociales » Spécificité et exemplarité de l'insertion, *Informations sociales*, 2009/6 n° 156, p. 114-122, sur <http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2012-1-page-108.htm>